



Négociation Annuelle Obligatoire NAO 2023



Salaires : 300 euros pour tous !

Les Négociations Annuelles Obligatoires ont commencé à Vestalia. Elles doivent définir les mesures salariales pour 2023.

Selon l'INSEE, il y a eu 6,7% de hausse des prix en 2022 (IPCH). Et l'INSEE prévoit plus de 7% d'inflation en janvier et en février 2023.

Mais tous les salariés se rendent bien compte en prenant de l'essence, en payant ses factures d'électricité ou en faisant ses courses au supermarché que la hausse des prix est encore plus forte.

C'est pourquoi il faut que nous obtenions une forte hausse de salaire !

Revendications SUD :

- Augmentation Générale de 300€
- Prime de panier à 10€
- Prise en charge des frais de trajet carburant à hauteur de 100€/mois
- Arrêt maladie : Paiement à 100% pendant les 90 premier jours d'arrêt, comme c'est le cas pour les cadres.
- Prime de vacances : Augmentation de 100€
- Prime de fin d'année de 250€
- Révision de l'accord sur la modulation du temps de travail
- Prise en charge à 100% de la mutuelle par l'employeur
- Un jour de congé supplémentaire par catégorie d'ancienneté
- Intégration des Cadres dans les NAO

Filière Multiservices / Admin & commercial	Salaire De Base moyen Vestalia en 2022	Proposition SUD + 300 € pour tous			Proposition des autres syndicats + 7 % pour tous		
		Salaire De Base moyen + 300 €	Augmentation du salaire de base	Augmentation en %	Salaire De Base moyen + 7%	Augmentation du salaire de base	Augmentation en %
Niv. 2	1 780 €	2 080 €	+ 300 €	+ 16,85%	1 905 €	+ 125 €	+ 7 %
Niv. 3	2 022 €	2 322 €	+ 300 €	+ 14,84%	2 164 €	+ 142 €	+ 7 %
Niv. 4	2 357 €	2 657 €	+ 300 €	+ 12,73%	2 522 €	+ 165 €	+ 7 %
Niv. 5	2 601 €	2 901 €	+ 300 €	+ 11,53%	2 783 €	+ 182 €	+ 7 %
Niv. 6	3 306 €	3 606 €	+ 300 €	+ 9,07%	3 537 €	+ 231 €	+ 7 %
Niv. 7-8	4 030 €	4 330 €	+ 300 €	+ 7,44%	4 312 €	+ 282 €	+ 7 %
Moyenne				+ 12,65 %			+ 7 %

Pour obtenir de meilleures augmentations de salaires,

Il faut qu'on se mobilise. Discutons-en !

La prochaine réunion NAO aura lieu le lundi 30 janvier 2023.

